APRÈS ART. 49 N° II-CF1512

## ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

## **AMENDEMENT**

N º II-CF1512

présenté par Mme Dalloz

## ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 49, insérer l'article suivant:** 

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.